

8. REQUÊTES PARTICULIÈRES DE LA COGEST

La Cogest partage les conclusions de l'Organe de révision.

La Cogest demande au Conseil municipal que les remarques et/ou requêtes formulées ci-après soient mises en œuvre, à savoir :

1. Le Conseil municipal est invité à actualiser l'estimation de tous les terrains nus communaux au 31.12.2017 ;
2. *idem* pour les biens-fonds et bâtiments considérés dans le patrimoine financier.
3. La Cogest réitère sa demande qu'avant le bouclage des comptes, les provisions effectuées en fin d'année sur les investissements devront être documentées et lui être présentées.

La Cogest demande également au Conseil municipal que les documents suivants lui soient remis pour étude :

1. Le dossier complet (devis, appels d'offres, adjudications, factures finales, décomptes finaux des architectes, réconciliation avec comptes) du « Projet de densification » bâtiments A et B ;
2. *idem* pour le projet « Place des Vignerons » ;
3. *idem* pour le projet « Bâtiment scolaires des Plantys » ;
4. les documents liés aux travaux de rénovation de la STEP (travaux déjà réalisés et ceux projetés avec leurs coûts) ;
5. les documents justificatifs relatifs à l'augmentation du cautionnement en faveur du Foyer Haut-de-Cry.

9. VOTE FINAL

À l'unanimité des sept membres présents, la Cogest recommande au Conseil général l'acceptation des comptes 2017 tels que présentés et d'approuver les crédits supplémentaires qu'ils impliquent.

Ainsi fait et décidé à Vétroz, le 21 mai 2018.

Le Président

PASCAL COUDRAY



Le Rapporteur

FLORENT FAVRE

